

## BREVET D'INVENTION



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1007348A6

NUMERO DE DEPOT : 09300894

Classif. Internat. : A63B

Date de délivrance le : 23 Mai 1995

**Le Ministre des Affaires Economiques,**

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 31 Aout 1993 à 14H45 à l'Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : COUQUELET Gaston  
Chemin de la Cloche 7, B-4130 ESNEUX(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : VANDERPERRE Robert, BUREAU VANDER HAEGHEN - K.O.B. S.A., Rue Colonel Bourg 108A,- B 1040 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : SAC DE GOLF AVEC DISPOSITIF ANTI-VOL.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 23 Mai 1995  
PAR DELEGATION SPECIALE :



WUYTS L.  
Directeur.

**SAC DE GOLF AVEC DISPOSITIF ANTI-VOL**

La présente invention est relative à un sac de golf destiné à ranger et emporter la série de clubs utilisés par un joueur sur un parcours de golf.

5       Elle a plus particulièrement pour objet un dispositif d'obturation réglable pour un sac porte-clubs de golf spécialement conçu pour empêcher une personne non autorisée d'en retirer les clubs.

10      A cette fin, l'invention propose un sac formant une poche pour loger les manches de clubs de golf et comprenant un dispositif d'obturation pour obturer de manière réglable l'ouverture de la poche. Le dispositif d'obturation suivant l'invention comprend un premier plateau fixe s'étendant en travers de l'ouverture de la poche, et un deuxième plateau monté pour coulisser parallèlement au premier plateau, les deux plateaux précités étant percés d'orifices disposés de manière que les orifices correspondants des deux plateaux se trouvent dans l'alignement l'un de l'autre lorsque le plateau coulissant se trouve dans une première position et de manière que lorsque le plateau coulissant se trouve déplacé par rapport au premier plateau, les bords desdits orifices correspondants délimitent une section d'ouverture restreinte réglable.

15

20

25

Divers modes d'exécution du dispositif d'obturation sont définis dans les revendications dépendantes.

Conformément à un second aspect de l'invention, il est proposé un dispositif d'obturation réglable adaptable sur un sac de golf de modèle quelconque.

5 Un mode de réalisation de l'invention est décrit dans ce qui suit à titre d'exemple à l'aide des dessins ci-joints.

10 La figure 1 est une vue de face d'un sac de golf équipé d'un dispositif anti-vol suivant l'invention.

La figure 2 est une vue en plan du dispositif suivant l'invention montré sur la figure 1, à l'état non verrouillé.

15 La figure 3 est une vue en plan du dispositif montré en figure 2, à l'état verrouillé.

La figure 4 est une vue en coupe suivant la ligne IV-IV de la figure 2.

20 La figure 5 est une vue semblable à celle de la figure 4, mais montrant le dispositif suivant l'invention à l'état verrouillé.

25 Se reportant à la figure 1, on voit représentée de face la partie supérieure d'un sac de golf 1 qui peut être de fabrication et de modèle quelconques. Le haut du sac représenté à titre d'exemple est muni d'un dispositif d'obturation réglable 10 conforme à l'invention. Ce dispositif est agencé pour laisser dépasser les têtes des clubs.

30 Le dispositif d'obturation se compose de deux plateaux superposés percés d'orifices pour laisser passer les manches des clubs lors de leur introduction dans le sac.

35 Plus particulièrement, le dispositif d'obturation sui-

vant l'invention comprend un plateau 11 solidaire du sac 1 ou fixé au sac par un moyen quelconque de manière à s'étendre en travers de l'ouverture de la poche du sac et un plateau 12 coulissant le long de guides 15 fixés au sac ou au plateau 11. Les deux plateaux 11 et 12 sont percés d'orifices 13 et 14 respectivement, disposés d'une façon identique. La figure 4 montre une vue de dessus du dispositif d'obturation présentant quatorze orifices pour les quatorze bois et fers d'une série de clubs conventionnelle. Lorsque les deux plateaux sont en position superposée, les orifices correspondants des deux plateaux superposés se trouvent dans l'alignement l'un de l'autre, laissant ainsi des passages libres pour les manches de clubs. Cet alignement des orifices 13 et 14 apparaît clairement dans la vue en coupe de la figure 2 et elle est également visible sur la figure 4. Dans le mode de réalisation illustré les plateaux 11 et 12 sont percés d'une ouverture plus centrale, 15 et 16 respectivement, permettant l'accès à un compartiment pour un parasol ou un parapluie.

Lorsque des clubs sont placés dans le sac, il suffit de faire coulisser le plateau 12 le long des guides 15 en la faisant glisser dans la fente 19 délimitée par une barre de retenue 18 qui relie les extrémités des guides 15 comme le montrent les figures 3 et 5, et le bord antérieur du plateau 11. Par le glissement du plateau 12 par rapport au plateau fixe 11, les orifices correspondants des deux plateaux se trouvent décalés l'un par rapport à l'autre et leurs bords qui se font face délimitent une section d'ouverture restreinte réglable jusqu'à venir enserrer le manche du club. Sur la figure 5 sont représentés deux manches de clubs 20 enserrés entre les bords actifs d'orifices correspondants. Si le plateau coulissant 12 est alors retenu dans cette posi-

tion, que l'on appellera position de verrouillage, par exemple grâce à un cadenas ou un verrou 22 engagé dans l'oeillet 21, les bords actifs des ouvertures des deux plateaux coincent les manches des clubs et empêchent d'extraire ceux-ci du sac puisque leur section croît progressivement depuis la tête du club jusqu'à la poignée ou grip. Le dispositif ainsi verrouillé empêche une personne non autorisée de retirer des clubs du sac. De plus, le sac peut être aisément attaché à un objet fixe quelconque dans un vestiaire en attachant une chaîne au cadenas ou verrou 22, combinant de la sorte l'effet de verrouillage du dispositif d'obturation et un effet d'immobilisation du sac lui-même.

15 Le dispositif d'obturation décrit dans ce qui précède peut être prévu sur un sac de modèle quelconque. Comme indiqué plus haut, le plateau fixe peut être solidaire des guides pour le plateau coulissant et l'ensemble être fixé au sac. Le plateau fixe peut aussi être 20 constitué par la face de dessus préformée d'un sac de golf. Dans ce cas, les guides précités peuvent être fixés au sac séparément.

**REVENDICATIONS**

1. Sac formant une poche pour loger les manches de clubs de golf, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif pour obturer de manière réglable l'ouverture de la poche, lequel dispositif d'obturation comprend un premier plateau fixe s'étendant en travers de l'ouverture de la poche, et un deuxième plateau monté pour coulisser parallèlement au premier plateau, les deux plateaux précités étant percés d'orifices disposés de manière que les orifices correspondants des deux plateaux se trouvent dans l'alignement l'un de l'autre lorsque le plateau coulissant se trouve dans une première position et de manière que lorsque le plateau coulissant se trouve déplacé par rapport au premier plateau, les bords desdits orifices correspondants délimitent une section d'ouverture restreinte réglable.
2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le premier plateau est fixé à deux guides parallèles eux-mêmes fixés à la paroi de la poche, les guides précités retenant le deuxième plateau par deux de ses bords opposés de manière à permettre le coulis-  
sement de ce deuxième plateau parallèlement au premier plateau.
3. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le premier plateau est solidaire du sac et en ce que deux guides parallèles sont fixés au sac, les guides précités retenant le deuxième plateau par deux de ses bords opposés de manière à permettre le coulis-  
sement de ce deuxième plateau par rapport au premier plateau.
4. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 3,

caractérisé en ce que les deux guides parallèles sont reliés à une de leurs extrémités par une barre de retenue délimitant avec un bord du premier plateau, une fente pour permettre le passage du deuxième plateau.

5

5. Dispositif suivant l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le deuxième plateau comporte un moyen d'accrochage pour un moyen de verrouillage.

10

6. Dispositif d'obturation réglable tel que défini dans l'une des revendications précédentes, adaptable sur un sac de golf.

FIG. 1

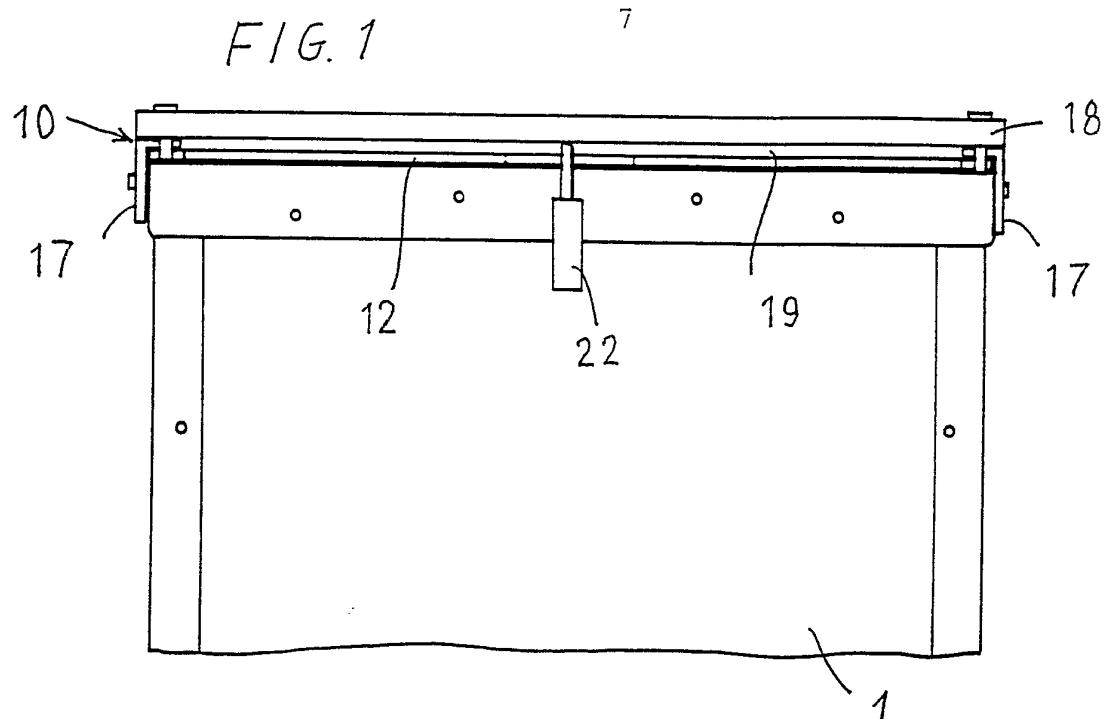


FIG. 2

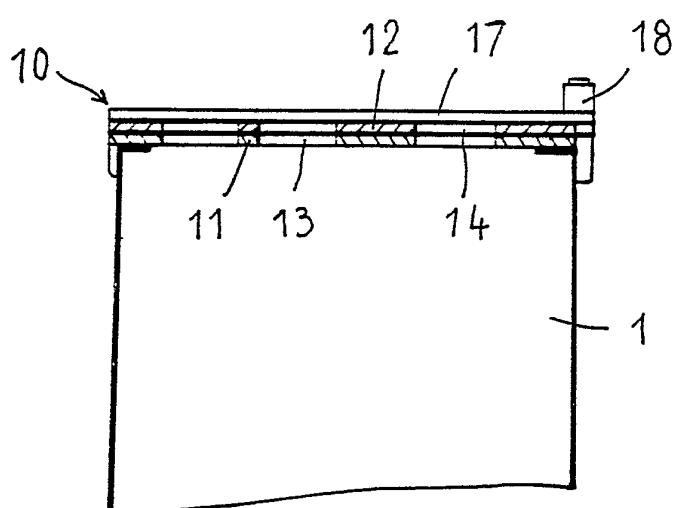


FIG. 3

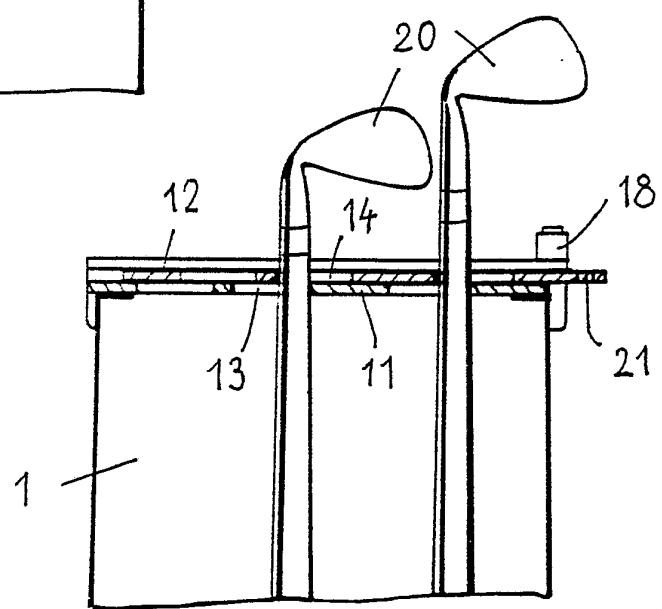


FIG. 4

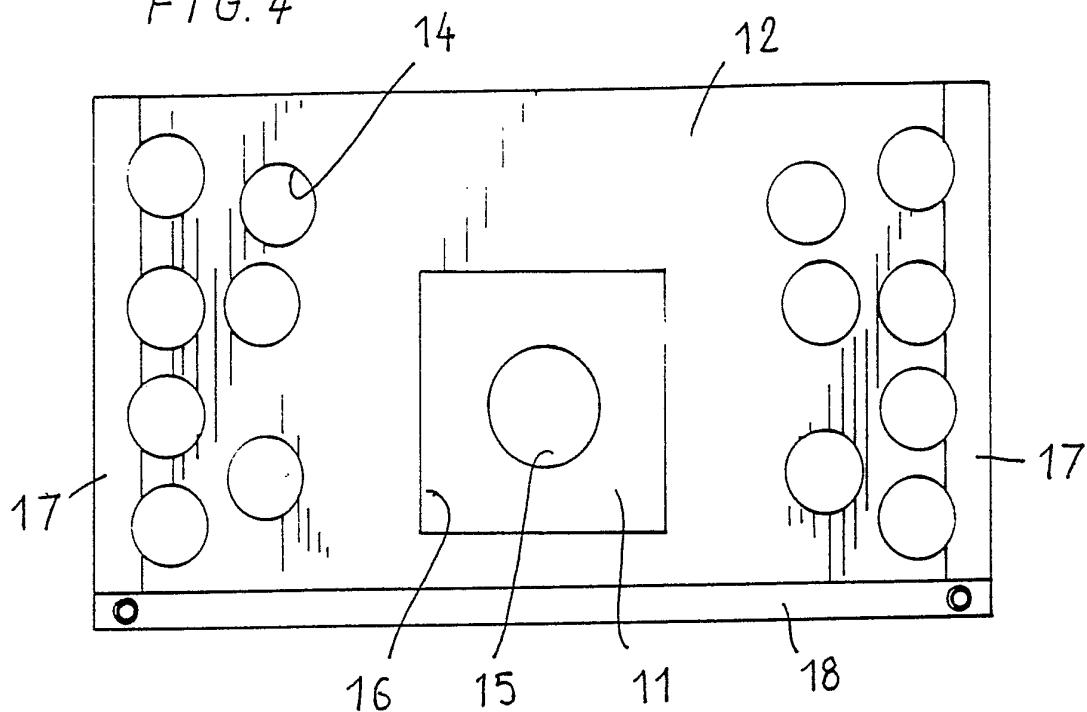


FIG. 5

